



# Tarifs Conventionnels

## 1<sup>er</sup> Juillet 2019

**Votre orthophoniste est conventionné avec l'Assurance Maladie. Ses honoraires sont réglementés.**

L'orthophoniste s'interdit tout dépassement en dehors des cas ci-après : circonstances exceptionnelles de temps ou de lieu dues à une exigence particulière du patient non liée à un motif médical, telles que les soins donnés à heure fixe ou en dehors de l'horaire normal de l'orthophoniste, déplacement anormal imposé à l'orthophoniste à la suite du choix par le patient d'un orthophoniste éloigné de sa résidence, etc.

Dans ce cas, l'orthophoniste fixe ses honoraires avec tact et mesure et indique sur la feuille de soins le montant perçu ainsi que le motif du dépassement (dépassement exceptionnel : DE).

L'orthophoniste fournit à l'assuré toutes les informations nécessaires quant à ce supplément non remboursé par l'assurance maladie et lui en indique notamment le montant et le motif.

Conformément à l'article 24 du présent texte, l'orthophoniste ne peut, lorsqu'il utilise la procédure de dispense d'avance des frais, percevoir de dépassement d'honoraires.

Le tarif de l'AMO est fixé à 2,50 euros.

Bilan orthophonique	Codage	Tarif
Bilan de la déglutition et des fonctions vélo-tubo-tympaniques	AMO 26	65€
Bilan de la phonation	AMO 34	85€
Bilan des fonctions oro-myo-faciales et de l'oralité		
Bilan de la communication et du langage oral et/ou bilan d'aptitudes à l'acquisition de la communication et du langage écrit		
Bilan de la communication et du langage écrit		
Bilan de la cognition mathématique (troubles du calcul, troubles du raisonnement logico-mathématique...)	AMO 40	100€
Bilan des troubles d'origine neurologique		
Bilan des bégaiements et des autres troubles de la fluence		
Bilan de la communication et du langage dans le cadre des handicaps moteur, sensoriel et/ou déficiences intellectuelles, des paralysies cérébrales, des troubles du spectre de l'autisme, des maladies génétiques et de la surdit�		
En cas de bilan orthophonique de renouvellement, la cotation du bilan est minor�e de 30 %.		
AMO 26 > AMO 18,2 = 45,50 euros		
AMO 34 > AMO 23,8 = 59,50 euros		
AMO 40 > AMO 28 = 70 euros		

### Soins   domicile (mention sp cifique indispensable sur la prescription m dicale)

Indemniti forfaitaire de d�placement	2,50 �
Indemniti kilom�trique en plaine	0,24 �
Indemniti kilom�trique en montagne	0,37 �
Indemniti kilom�trique � pied ou � ski	1,07 �

Actes de rééducation individuelle	Codage	Tarif
Rééducation des troubles de l'articulation	AM0 8	20€
Rééducation de la déglutition dysfonctionnelle		
Rééducation vélo-tubo-tympanique		
Rééducation des troubles du graphisme et de l'écriture	AM0 10	25€
Rééducation des troubles de la communication et du langage écrit	AM0 10,1	25,25€
Rééducation des troubles de la cognition mathématique (dyscalculie, troubles du raisonnement logico-mathématique...)	AM0 10,2	25,50€
Rééducation des dysphagies	AM0 11	27,50€
Éducation à l'acquisition et à l'utilisation de la voix oro-oesophagienne et/ou trachéo-oesophagienne, avec ou sans prothèse phonatoire	AM0 11,2	28€
Rééducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle, et les dyskinésies laryngées	AM0 11,4	28,50€
Réadaptation à la communication dans les surdités acquises appareillées et/ou éducation à la pratique de la lecture labiale	AM0 12	30€
Rééducation des retards de parole, des troubles de la communication et du langage oral	AM0 12,1	30,25€
Rééducation des retards de parole, des troubles de la communication et du langage oral – enfants de 3 à 6 ans inclus	AM0 12,6	31,50€
Rééducation des bégaiements et des autres troubles de la fluence	AM0 12,2	30,50€
Rééducation des anomalies des fonctions oro-myo-faciales et de l'oralité	AM0 13,5	33,75€
Éducation ou rééducation de la communication et du langage dans les handicaps moteur, sensoriel et/ou les déficiences intellectuelles (inclus paralysie cérébrale, troubles du spectre de l'autisme et maladies génétiques)	AM0 13,8	34,50€
Rééducation des dysphasies	AM0 14	35€
Démutisation, rééducation ou conservation de la communication, du langage et de la parole dans les surdités appareillées ou non, y compris en cas d'implantation cochléaire	AM0 15,4	38,50€
Rééducation et/ou maintien et/ou adaptation des fonctions de communication, du langage, des troubles cognitivo-linguistiques et des fonctions oro-myo-faciales chez les patients atteints de pathologies neuro-dégénératives	AM0 15,6	39€
Rééducation et/ou maintien et/ou adaptation des fonctions de communication, du langage, des troubles cognitivo-linguistiques et des fonctions oro-myo-faciales chez les patients atteints de pathologies neurologiques d'origine vasculaire, tumorale ou post traumatique	AM0 15,7	39,25€
<b>Actes de rééducation – techniques de groupe</b>	<b>AM0 5</b>	<b>12,50€</b>

## Forfaits

Forfait pour la prise en charge des patients en situation de handicap – FOH	50 €
Forfait pour la prise en charge des patients en post-hospitalisation – FPH	100 €
Majoration pour la prise en charge des enfants de moins de 3 ans – MEO	6 €